

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

10 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° I-1495

présenté par

M. Cinieri, M. Cordier, M. Bony, M. Boucard, M. Masson, M. Abad, Mme Bazin-Malgras,  
M. Pierre-Henri Dumont, Mme Corneloup et M. Sermier

-----

**ARTICLE 4**

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« IV. – Au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre 2020, le Gouvernement remet au Parlement un rapport évaluant, pour chaque type de travaux bénéficiant du crédit d'impôt ou de la prime de transition énergétique, le nombre d'opérations concernées, le montant global alloué, la réduction de la consommation d'énergie primaire et les émissions de gaz à effet de serre et les kilowattheures non renouvelables économisés. Sur cette base, ce rapport compare notamment les émissions de gaz à effet de serre évitées au regard des aides accordées pour chaque opération et propose des évolutions des montants forfaitaires des primes et crédits d'impôts dans un souci d'optimisation de la dépense publique. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le rapport demandé par cet amendement permettra de mieux évaluer l'utilisation de ce crédit d'impôt et les besoins de nos concitoyens.